

NOUVELLE-ZÉLANDE



Assistants de langue française

Fiche-pays 2021-2022

IMPORTANT :

Le programme des assistants de langue permet une mobilité **pré-professionnalisante**. Pour cette raison, il est impératif de **préparer votre projet** (choix de la destination, financement, etc.).

Toute candidature vaut **engagement**. Les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement.

Les candidats seront informés de toute modification du programme pour des raisons liées à la Covid-19. Pour connaître les dernières consignes officielles, veuillez consulter le site du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

Nombre de postes offerts	À titre indicatif, 10 postes sont proposés chaque année.
Critères d'éligibilité spécifiques à la Nouvelle-Zélande	<p>En complément des critères généraux d'éligibilité énoncés sur le site de France Éducation international, s'appliquent également les critères suivants spécifiques pour ce pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • être de nationalité française ; • être âgé de : 20 à 30 ans au 31/12/2021 ; • avoir validé, au moment du dépôt du dossier, au minimum une L3 dans l'une des disciplines suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ➤ LLCE, LEA (anglais) ; ➤ FLE, Sciences du langage, Linguistique, etc. ; <p>Les personnes étant actuellement assistantes de français via France Éducation international ou l'ayant été par le passé ne seront pas prioritaires.</p>
Villes ou régions d'affectation	<p>Voir carte</p> <p>Les vœux formulés dans le dossier de candidature seront satisfaits dans la limite des postes disponibles.</p>
Établissements	Écoles primaires, collèges et lycées
Calendrier	<p>Publication des résultats</p> <p>France Éducation international informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de juillet 2021.</p> <p>Contrat</p> <p>10,5 mois (début février 2022 - mi-décembre 2022)</p>
Temps de travail et de congés	15 heures à 18.75 heures par semaine



<p>Rémunération et aides</p>	<p>Rémunération mensuelle</p> <p>2170 NZD* soit environ 1230€ net (pour 15 heures par semaine) et 2525 NZD* soit environ 1435€ net (pour 18 heures par semaine) (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change).</p> <p>*Salaire mensuel donné à titre indicatif, sur la base du revenu brut annuel fixe de 2020. Ce salaire est échelonné sur un paiement toutes les deux semaines.</p> <p>Un remboursement partiel des frais de transport entre le domicile en Nouvelle-Zélande et l'école est envisageable.</p> <p>Installation</p> <p>Les frais de voyage, nourriture et logement sont à la charge de l'assistant. Les assistants pourront être accueillis à l'aéroport selon leur ville d'affectation.</p> <p>À leur arrivée, les établissements mettent à disposition des assistants un logement temporaire d'un mois, payant (chez les professeurs ou dans une habitation du campus de l'école).</p>
<p>Statut de l'assistant</p>	<p>L'assistant a le statut de contractuel de l'école qui décide d'être « l'école d'accueil (host school) ».</p>
<p>Visa</p>	<p>Visa de travail (<i>Work Exchange Scheme</i>) à entrées multiples valable un an.</p> <p>Frais de visa : 350 NZD soit environ 200€ (conversion en euros donnée à titre indicatif, susceptible de varier selon le taux de change) auxquels peuvent s'ajouter des frais médicaux de 70 à 100€. La demande de visa, s'effectue auprès des services britanniques.</p> <p>L'assistant sera remboursé de ses frais à hauteur de 100€ à la fin du semestre 1.</p> <p>NB : Le visa vacances-travail (<i>Working Holiday Visa</i>) n'est pas applicable.</p>
<p>Couverture sociale</p>	<p>L'assistant bénéficie du régime national de santé publique, pendant la durée de son contrat. Cette assurance ne couvre l'assistant que du premier au dernier jour de son contrat. Il est utile de savoir que compte-tenu du système de sécurité sociale en NZ il est recommandé de contracter une assurance médicale de voyage.</p> <p>Il est recommandé de souscrire à une assurance maladie-décès-rapatriement et de responsabilité civile.</p>
<p>Liens utiles</p>	<p>Ambassade de Nouvelle-Zélande en France : www.mfat.govt.nz Ambassade de France en Nouvelle-Zélande : www.ambafrance-nz.org Future Learning Solutions : www.futurelearningsolutions.nz</p>
<p>Validation du séjour</p>	<p>Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger, notamment par l'octroi de crédits ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet de France Éducation international.</p>



Carte

Instructions : vous avez la possibilité d'indiquer votre préférence pour **3 zones géographiques**.

Exemple :

Choix 1 : Dunedin

Choix 2 : Auckland

Choix 3 : Indifférent

- En l'absence de préférence régionale, veuillez sélectionner « indifférent ».
- La répartition par zone géographique des postes proposés pour le recrutement des assistants en 2019-2020 est précisée dans l'encadré ci-dessous.

Auckland (7)
Christchurch (1)
Dunedin (1)
Wellington (1)

